

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick  
MRC d'Arthabaska  
Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 16 DÉCEMBRE 2024 À 19 h 08, AU 1465, RUE PRINCIPALE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE LENOIR, MAIRE SUPPLÉANT.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro 1
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro 2
Madame Marie-Josée Roulx	conseiller numéro 3
Monsieur Pierre Auger	conseillère numéro 4
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro 5

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Lenoir, maire suppléant.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Pierre Lenoir, maire suppléant.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025 ;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2027 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

**Certificat de signification**

*Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.*

2024-12-490

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Auger, appuyé par madame Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2024-12-491

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025.**

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2025 sont présentées comme suit :

REVENUS FONCIERS	MONTANT
Revenus fonciers :	1 050 349,00 \$
Revenus de transferts et de compensations:	615 944,00 \$
Revenu de services municipaux divers:	350 853,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 017 146,00 \$</b>

<b>CHARGES FONCIÈRES</b>	
ÉLUS	90 264,00 \$
GREFFE	14 500,00 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	386 258,00 \$
ÉVALUATION	23 506,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	80 574,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	43 378,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	48 919,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	86 434,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	71 962,00 \$
TRANSPORT ET VOIRIE	697 717,00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	149 919,00 \$
COMPENSATION ET TAXES SECTEUR DES TROIS-LACS	323 715,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 017 146,00 \$</b>

REVENUS	2 017 146,00 \$
CHARGES	2 017 146,00 \$
<b>DIFFÉRENCE</b>	<b>- \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Brigitte Nadeau, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2025 telles que présentées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-12-492

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2027.**

Il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Marco Couture et résolu d'accepter le programme triennal d'immobilisation suivant :

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2025	PLAN ET DEVIS ET PAVAGE D'UNE PARTIE DU RANG HINCE	140 000,00 \$	TECQ
2025	RECHERCHE DE L'EAU POUR UN PUITTS SECTEUR DU TROIS-LACS	20 000,00 \$	TECQ
2025	FORAGE DU PUITTS	20 000,00 \$	PRIMEAU
2025	AMÉLIORATION DES PARCS MUNICIPAUX	25 000,00 \$	FRR
2025	RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE MONFETTE	50 000,00 \$	TECQ
<b>2025</b>	<b>TOTAL</b>		<b>255 000,00 \$</b>

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2026	REFONTE DES RÈGLEMENTS	35 000,00 \$	FONCIÈRES
2026	AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE	100 000,00 \$	PRACIM
2026	NOUVEAU PUITTS SECTEUR DES TROIS-LACS	100 000,00 \$	PRIMEAU
<b>2026</b>	<b>TOTAL</b>		<b>235 000,00 \$</b>

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2027	RESURFACE D'UNE PARTIE DU RANG VALLIÈRE	150 000,00 \$	TECQ
2027	AMÉLIORATION DE LA PETITE GRANGE	20 000,00 \$	FRR
<b>2027</b>	<b>TOTAL</b>		<b>170 000,00 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2024-12-493

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx appuyé par Marco Couture, et résolu de lever la séance à 19 h 09. La séance est close.

«Je, Pierre Lenoir, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

**Pierre Lenoir**  
Maire suppléant

---

**Julie Paris**  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

PROJET